



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2015
Membres en exercice : 15

L'an deux mille quinze et le quatorze avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT. V, CANTALOUBE. M-E, CARLES. M, COLLAS. E, DURAND. P.
Mrs ANDRIEUX. P, ASTIER. J, CONNAC. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D,
THARAUD. D, TIECHE. M

Procuration : DAAN. Tatjana à TIECHE Michel

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 16 mars 2015
 - 2 – Extension compétences Communauté de Communes Grand Orb
 - 3 – Approbation compte administratif CCAS et Budget Général
 - 4 – Affectation de résultat 2014
 - 5 – Vote taux d'imposition
 - 6 – Subventions aux associations
 - 7 – Budget primitif 2015 du CCAS
 - 8 – Budget primitif 2015 Général
 - 9 – Questions diverses
- Auxquelles il faut rajouter :
- Comité de marché
 - Comité pluraliste SNCF
 - Règlement salles communales

1 – Approbation du conseil du 16 mars 2015

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Extension compétences Communauté de Communes Grand Orb

Par délibération du 25 février 2015, le conseil communautaire de la communauté de communes Grand orb a décidé :

D'étendre les compétences de la communauté à la mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment coordination, animation, information, facilitation et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron.

Cette extension de compétence aura pour conséquence de la substitution de la communauté de communes au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour les communes de la communauté de communes Grand Orb.

Monsieur le Maire propose :

D'accepter la prise de compétence « mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment coordination, animation, information, facilitation et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron » par la communauté de communes.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition ci-dessus.

19 H – Mr ACHER Joël intègre l'assemblée

3 – Approbation compte administratif CCAS et Budget Général

- Compte Administratif CCAS 2014

Monsieur le Maire indique que comme il avait été souhaité lors du vote du budget en 2011, le compte administratif du CCAS de la commune se trouve toujours à zéro.

Il précise qu'il se trouve en parfaite corrélation avec les comptes du trésorier payeur.

Il rappelle que cette décision avait été prise pour des raisons d'économie.

Qu'une ligne « 6713 secours et dots » avait été ouverte au budget général spécialement réservée aux dépenses du CCAS de la commune.

Que cette ligne « 6713 secours et dots » sera bien entendue reconduite pour 2015.

Le conseil passe au vote,

A l'unanimité le conseil approuve le compte administratif du CCAS 2014.

- Compte Administratif budget général 2014

Monsieur Mas, adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif de la commune en précisant qu'il est en adéquation avec le compte de gestion fourni par le percepteur :

| Section Fonctionnement | |
|--|------------|
| Dépenses de l'exercice | 543272.94 |
| Recettes de l'exercice | 709464.29 |
| Résultat de l'exercice | 166191.35 |
| Résultat cumulé | 422674.98 |
| Section Investissement | |
| Dépenses de l'exercice | 363758.16 |
| Recettes de l'exercice | 337821.45 |
| Résultat de l'exercice | -25936.71 |
| Résultat cumulé | -206622.72 |
| RAR FCTVA | 27067.35 |
| Section Investissement + Section Fonctionnement | |
| Résultat de l'ex inv + fonct | 167321.99 |
| Résultat cumulé inv + fonct | 243119.61 |

Monsieur le maire quitte l'assemblée,

Le conseil passe au vote.

A l'unanimité le compte administratif de la commune est approuvé.

4 – Affectation de résultat 2014

Monsieur le maire propose d'affecter au budget primitif général 2015, les résultats du compte administratif comme suit :

| Fonctionnement | | |
|---|-------------------|-----------|
| Résultat de clôture 2013 | 437169.64 | |
| Part affectée à l'investissement | -180686.01 | |
| Excédent 2014 | 166191.35 | |
| Résultat de clôture 2014 | 422674.98 | |
| Investissement | | |
| Résultat de clôture 2013 | -180686.01 | |
| Déficit 2014 | -25936.71 | |
| Résultat de clôture 2014 | -206622.72 | |
| RAR | 27067.35 | |
| Affectations des résultats – BP 2014 | | |
| Investissement Dépenses | 001 | 206622.72 |
| Investissement Recettes | 1068 | 179555.37 |
| Fonctionnement Recettes | 002 | 243119.61 |

A l'unanimité le conseil adopte les propositions d'affectation de résultat 2014 sur le budget général 2015 ci-dessus énoncées.

5 – Vote taux d'imposition

En raison des baisses de dotations de l'état d'environ 5% sur les recettes totales de fonctionnement et suite aux dégâts subis par la commune lors des dernières inondations, une discussion s'instaure sur la possibilité d'augmenter les taux d'imposition afin de faire face financièrement à l'ampleur des travaux.

Monsieur le maire indique qu'en parallèle la communauté Grand Orb a décidé une baisse de 5% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Après débat, il propose de passer au vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

Pour 2 % d'augmentation (sauf le foncier non bâti) :

10 voix Pour

Le tableau ci-dessus est ainsi accepté par le conseil municipal pour une augmentation de 2 % des taux d'imposition (sauf le foncier non bâti) pour l'année 2015.

| | Anciens taux | Augmentation | Nouveaux taux |
|-------------------|--------------|--------------|---------------|
| Taxe d'habitation | 9.41 | + 2 % | 9.60 |
| Foncier bâti | 14.48 | + 2 % | 14.77 |
| Foncier non bâti | 45.64 | 0 % | 45.64 |

6 – Subventions aux associations

Madame Barascut, déléguée aux affaires associatives indique que plusieurs associations de la commune ont sollicitées une subvention pour l'année 2015.

Après discussion, le conseil décide d'octroyer les subventions pour l'année 2015 ci-dessous en fonction du vote.

| Associations | Subventions accordées | Pour | Contre | Abst |
|-------------------------|-----------------------|------|--------|------|
| Amis de Lunas | 650 | 14 | 0 | 1 |
| La Conviviale | 700 | 15 | 0 | 0 |
| La Pena les Festejaïres | 1500 | 15 | 0 | 0 |
| Taill' Aventure | 800 | 15 | 0 | 0 |
| Diane de Caunas | 300 | 15 | 0 | 0 |
| Diane Roc du Camel | 100 | 0 | 15 | 0 |
| La Boule Joyeuse | 500 | 14 | 0 | 1 |
| Dans la lune | 1500 | 12 | 0 | 3 |
| Ass. Ruisseau de Caunas | 500 | 12 | 0 | 3 |
| Tindarel | 300 | 15 | 0 | 0 |
| Les Anciens Combattants | 100 | 15 | 0 | 0 |
| Total | 6850 | | | |

A l'unanimité le conseil propose pour 2015 de démarrer une réflexion sur l'attribution des subventions et des aides aux associations afin de concilier au mieux les intérêts des associations et de la commune.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

7 – Budget primitif 2015 du CCAS

Comme il a été indiqué lors du vote du compte administratif 2014 du budget du CCAS, Monsieur le maire indique que pour 2015, il n'est pas nécessaire de voter un budget primitif étant donné que la ligne « 6713 secours et dots » a été créée sur le BP général de la commune.

A l'unanimité le conseil accepte pour des raisons d'économie, de maintenir le budget CCAS de la commune à zéro euro et de le remplacer par la ligne « 6713 secours et dots » sur le budget primitif général 2015 de la commune.

8 – Budget primitif 2015 Général

Suite à la présentation des grandes lignes budgétaires par monsieur Mas, adjoint délégué aux finances, monsieur le Maire propose de voter le budget ci-dessous en tenant compte de la ligne budgétaire 6713 pour le CCAS.

| BUDGET GENERAL | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Crédit de fonctionnement | 932942.61 | 689823.00 |
| Résultat reporté | | 243119.61 |
| Totaux section fonctionnement | 932942.61 | 932942.61 |
| Crédits investissement | 1168632.88 | 1074040.00 |
| 001 | 206622.72 | |
| RAR | | 27067.35 |
| Virement section fonct 1068 | | 179555.37 |
| Virement section fonct hors 1068 | | 94592.88 |
| Totaux section investissement | 1375255.60 | 1375255.60 |
| Totaux budget général | 2308198.21 | 2308198.21 |

A l'unanimité le conseil approuve le budget général tel que ci-dessus.

9 – Questions diverses

- Comité de marché

Madame Barascut Véronique, conseillère en charge du dossier, propose de voter une liste de personnes souhaitant faire partie du comité de marché, à savoir :

Joël ACHER, élu
Véronique BARASCUT, élue
Catherine BURGERS, habitante de Lunas
Amandine JUAN, habitante de Lunas
Estelle DESBOUVRIES, artisan couturière
Olivier CONNAC, producteur en vente directe
Corinne OTONELLO, producteur en vente directe

A l'unanimité le conseil approuve la liste des personnes ci-dessus pour constituer le comité de marché de la commune.

- Comité pluraliste SNCF

Monsieur le maire indique qu'une manifestation du comité pluraliste, pour la défense de la ligne SNCF, est prévue à Millau le 25 avril 2015 avec possibilité de s'y rendre en train avec un départ au Bousquet d'Orb à 7 h 29 et retour à 14 h 28.

- Règlement salles communales

Madame Cantaloube Marie-Elise propose qu'une révision du règlement des salles communales soit entreprise afin de remédier à des problèmes d'assurance et de responsabilité des personnes qui louent les locaux communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.